

# NOUVEAU DISPOSITIF DÉCHETS : UNE REDEVANCE PLEINE DE BON SENS



Le service public  
de vos déchets

Depuis le début de l'année, la redevance incitative est effective. Plus juste et plus équitable, cette nouvelle tarification tient compte de votre production réelle de déchets résiduels non recyclables (bac gris). Elle récompense donc vos efforts de tri et de réduction, et vous permet de maîtriser votre budget déchets !

## LA FACTURATION À LA LEVÉE, ON A TOUS À Y GAGNER !

### LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE 2014

	1 personne	2 à 3 personnes	4 personnes	5 personnes et +
<b>Part fixe</b> (abonnement + 12 levées)	104 €	144 €	149 €	154 €
<b>Part variable<sup>(1)</sup></b> coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 12 levées	4 €	5,20 €	5,50 €	6 € <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Au delà de 20 levées, une majoration de 2 €/levée est appliquée (de 21 à 26 levées).

<sup>(2)</sup> 7 € la levée pour les foyers de 8 personnes et plus, dotés d'un bac de 340 litres.

Cette grille concerne les foyers équipés de bacs gris individuels. Pour retrouver les tarifs applicables si vous êtes en zone d'apport volontaire, si vous disposez de bacs collectifs ou si votre situation est particulière, rendez-vous sur le site Internet du Smictom, dans la rubrique « Gérer ma redevance ».

### Le mode de calcul

**Part fixe**  
comprenant l'abonnement et 12 levées, fonction du nombre de personnes dans le foyer (déterminant le volume du bac)



**Part variable**  
correspondant au nombre de levées supplémentaires à 12 multiplié par un coût à la levée (en fonction du volume du bac)

**= Redevance annuelle**

Le montant de la part fixe est inférieur au montant de l'ancienne redevance forfaitaire !



### En pratique, exemple à l'appui

UN COUPLE AVEC 1 ENFANT  
EN MAISON INDIVIDUELLE



FACTURE 2014	
<b>Montant PART FIXE</b>	<b>144 €</b>
<small>(abonnement + 12 levées) Taille de bac mis en place: 120L</small>	
<b>Montant PART VARIABLE</b>	<b>0 €</b>
<small>Pas de levée supplémentaire dans l'année</small>	
<b>Soit un total de 144 €</b>	
<small>Avec la redevance forfaitaire vous auriez payé 160€</small>	

**61 % de l'ensemble des foyers\* auront ce niveau de facture**

\*Pourcentages établis à partir des comptages de levées effectués sur les 3 derniers mois sur tout le territoire.

### DES OUTILS PRATIQUES POUR MAÎTRISER VOTRE BUDGET !

#### Estimez votre facture en ligne

Avec le simulateur « **facture@blanc** », anticipez votre facture en quelques clics et ajustez vos gestes de tri pour limiter le nombre de levées supplémentaires.



À consommer sans modération sur  
[www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

#### Suivez vos levées

Dans votre espace « **Web Usager** », consultez le relevé de vos levées en ligne. Vous y accédez depuis le site Internet, dans « Gérer ma redevance ».



#### Participez aux ateliers-conseils

Passez de la théorie à la pratique en suivant nos ateliers-conseils. Ils vous aideront à adopter les bons gestes pour réduire vos déchets au quotidien ! Retrouvez bientôt toutes les dates sur notre site Internet.

### DATES CLÉS À RETENIR

#### Avril 2014 :

envoi de la part fixe de la redevance incitative à chaque foyer.

#### 1<sup>er</sup> trimestre 2015 :

envoi de la part variable 2014 (nombre de levées ou ouvertures de tambour supplémentaires) avec la part fixe 2015.

+ d'infos ? Des questions ?

Contactez-nous :

N° Vert 0 800 66 70 10

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

accueil@smictom-paysdevilaine.fr  
[www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)



Si la situation de votre foyer change, appelez le Smictom qui se chargera de mettre à jour votre dossier et d'effectuer les ajustements de bacs si besoin.